

Conseil municipal du Mardi 03 décembre 2024

Présents : Marie Crouvisier, Guislaine Delaforge, Bernadette Doutremepuich, Isabelle Gruchala, Catherine Hocquette, Jonathan Kusz, Frédéric Louette, Christian Nevejans, Marthe Tiprez, Emmanuel Thilly.

Absents : Hélène Massa procuration à Bernadette Doutremepuich

M. Nevejans est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2024 : Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations

- **Adhésion à la centrale d'achat communautaire :** Cette adhésion gratuite permettra de profiter de prix pour des achats groupés proposés par la CALL suivant les désirs de la commune, sans obligation et uniquement si la commune y trouve son intérêt : **adoptée à l'unanimité**
- **Renouvellement de la convention de mise à dispositions de biens** (*pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux*) : **adoptée à l'unanimité**
- **Modification de l'attribution du fonds de concours 2022 :** Le fonds de concours 2022 a été attribué au renouvellement du chauffage de la salle communale. Une étude a été menée envisageant divers scénarios. Cette réflexion n'a pu aboutir, la salle n'étant pas isolée. Le sujet du chauffage de la salle n'étant plus à l'ordre du jour il nous faut réattribuer ce fonds de concours pour éviter de le perdre. Mme la Maire propose de l'attribuer sur le renouvellement énergétique de la Ferme Alexandre : **Adopté à l'unanimité.**
- **Approbation avenant n°1 au Pacte Financier et fiscal de Solidarité entre la Call et ses communes membres et l'impact sur la DSC, l'AC et le FPIC :** cette décision est consécutive à la décision du président de la CABBALR de supprimer l'apport financier reversé aux communes du SIZIAF (Bénifontaine, Hulluch, Loos en Gohelle, Meurchin, Pont à Vendin, Vendin le Viel , Wingles).La commune contribuera à l'effort de solidarité à hauteur de 2761,04 € : **Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.**
- **Désherbage de la bibliothèque :** Dans le cadre de notre adhésion au réseau de Bibliothèques de la Call nous avons obligation de suivre la politique de régulation des collections engagée par le département. La délibération proposée par le département autorise la personne en charge de la bibliothèque , à procéder au « désherbage » des rayons sous l'autorité de la mairie.. **Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité**
- **Décision modificative budgétaire :** transfert de 6000€ du chapitre 011, compte 6161 « primes d'assurances multirisques » au chapitre 012, compte 6450 « charges de sécurité sociale et de prévoyance ». **Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.**

- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de la Ferme Alexandre** : Madame le maire expose la procédure suivie pour l'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre. Les membres de la commission expliquent la procédure de notation et le choix qui en découle. Le Maître d'œuvre choisi est le cabinet Jinkau , architecte mandataire, associé aux Bureaux d'études Nordthermie et Mobesta ingénierie pour un montant total de 118 440 € HT. **Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.**
- **Demande de subvention DETR pour la Ferme Alexandre** : Il est demandé au conseil de donner l'autorisation à Mme le Maire de demander la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : **Adoptée à l'unanimité**

3. Divers

- ✓ Lecture d'une motion tendant à dénoncer les coupes budgétaires applicables aux collectivités territoriales et d'une motion commune des associations du bloc communal
- ✓ BAFA : des demandes sont régulièrement faites pour que nous aidions les jeunes à passer leur BAFA. La CAF, interrogée à ce sujet n'a pas répondu à notre sollicitation. Financièrement la commune ne peut plus ajouter à ses charges de fonctionnement en 2025. Les recettes de fonctionnement seront déjà diminuées cette année pour plusieurs dotations et l'exercice 2025 sera encore plus difficile. Madame Le Maire propose d'étudier la situation en mars 2025 quand le budget prévisionnel sera élaboré.
- ✓ Ordinateurs école : le conseil du 10 septembre préconisait l'achat de deux ordinateurs portables au prix le plus bas possible. Deux ordinateurs portables ont été achetés pour la somme de 756€ tout compris.(installation et connexion)
- ✓ Madame Le Maire évoque la pétition relative à la présence de rats dans le village. Madame Le Maire rappelle qu'un document a été distribué dans tous les foyers afin de sensibiliser la population à la problématique et explique qu'une société spécialisée est passée pour vérifier les réseaux d'assainissement. L'ensemble du conseil municipal approuve les démarches engagées par Mme le Maire quant à la sensibilisation de la population pour l'entretien de ses espaces de jardin, poulaillers, composteurs ...Le conseil municipal approuve aussi les décisions prises à ce sujet comme la restriction de distribution d'appâts.

Une communication sera postée sur le Facebook de la commune (copie ci- après)

La séance est levée à 19h45.

Une pétition, signée par une trentaine d'habitants, a été déposée en mairie et examinée par le conseil municipal ce mardi 3 décembre. Elle demande notamment que la commune mette à disposition des habitants concernés une quantité importante de raticide pour éliminer les rats présents dans leurs jardins.

En France, la lutte contre les rongeurs est une responsabilité partagée entre les municipalités et les propriétaires privés. Si les propriétaires et occupants de locaux privés sont tenus de dératiser leurs espaces, les mairies jouent également un rôle essentiel dans la garantie de la salubrité des espaces publics.

Dans cette optique, Madame le Maire a récemment mandaté un agent qualifié pour vérifier les réseaux d'assainissement du village. Aucune présence de rats n'y a été décelée. Par ailleurs, la municipalité veille quotidiennement à la surveillance des bâtiments et des espaces publics.

La mairie réitère les conseils donnés il y a quelque temps: élimination des sources de nourriture (graines dans les poulaillers, compost, poubelles, etc.), ou encore utilisation de pièges et de tapettes adaptées aux gros rongeurs.

Il est important de souligner que les raticides doivent être utilisés en dernier recours, car même lorsqu'ils sont bien employés, ils comportent un risque d'empoisonnement accidentel. Les raticides grand public ne sont efficaces qu'à 17% et ne peuvent répondre à une infestation importante qui nécessite l'intervention de société spécialisée dans la lutte contre les nuisibles.